

L'actu du jour

« Il faut beaucoup de courage pour quitter son pays, sa ville, ses amis... »

Quand on obtient un droit d'asile, on devient un réfugié. C'est une protection pour des personnes qui sont en danger dans leur pays. Nordine Drici est directeur des programmes à l'Acat France. Cette association aide les migrants à effectuer leur demande d'asile. Il nous explique comment un réfugié peut obtenir le droit d'asile en France. C'est un parcours long semé d'embûches...



La maire de Paris rencontre une famille de réfugiés syriens, dans un centre d'accueil de la capitale française. © Thomas Samson/ AFP

1jour1actu : Qu'est-ce qu'un réfugié ?

Nordine Drici : C'est quelqu'un **qui fuit son pays**, parce qu'il y est en danger, à cause de la guerre par exemple ou de ses idées politiques ou de son origine... **Il va chercher une protection** dans un autre pays. Pour cela, il va **traverser beaucoup de frontières**. Il faut beaucoup de courage pour quitter sa ville et ses amis... Tous les réfugiés sont des migrants. Mais tous les migrants ne sont pas des réfugiés. Les migrants ne cherchent pas forcément une protection. **Pour être réfugié**, il faut obtenir le droit d'asile.

1jour1actu : Quelles sont les conditions pour obtenir le droit d'asile ?

Nordine Drici : Un organisme spécial, appelé l'Ofpra*, est chargé **d'étudier**

Pourquoi en parle-t-on ?

Depuis le début de l'année, 417 000 migrants ont demandé l'asile en Europe. En danger dans leur pays, ils souhaitent la protection de l'Europe. Lundi, le président de la République a affirmé que la France accueillerait 24 000 réfugiés au cours des deux prochaines années.

les demandes. Une personne écoute le demandeur d'asile. Elle va chercher à savoir **pour quelles raisons** le demandeur d'asile a fui son pays. À lui d'apporter **les preuves** qu'il était en danger.

1jour1actu : Mais comment peut-on prouver qu'on est en danger dans son pays ?

Nordine Drici : C'est très difficile ! Souvent **il faut des documents écrits** et quand on a fui une situation compliquée, on part sans rien ! Il faut par exemple montrer des certificats médicaux montrant qu'on a été torturé ou sa carte de membre d'un parti politique... **Certains attendent des années** avant d'obtenir le droit d'asile. En attendant, le demandeur d'asile peut recevoir une **aide financière de l'État** et être hébergé dans des centres spécialisés. Il n'est pas autorisé à travailler. Pour les Syriens qui arrivent, la procédure devrait être plus rapide, car la situation est exceptionnelle.

1jour1actu : On entend dire souvent que la France est une terre d'accueil...

Nordine Drici : Ce n'est plus vrai ! La France accueille **moins de réfugiés** que ses voisins européens. En moyenne en Europe, trois demandes d'asile sur dix sont accordées. En France, seules deux sur dix. Cela a été le cas au XIXe siècle et jusque dans les années 1960, et c'est ce qui fait que la France, aujourd'hui, est riche de cultures multiples.

*Ofpra : office français de protection des réfugiés et des apatrides.

Sandra Laboucarie

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)